

Date de dépôt : 15 juin 2021

Rapports annuels

de la Commission des visiteurs officiels du Grand Conseil (1^{re} à 4^e années de la législature 2014 – 2018 et 1^{re} année de la législature 2018-2023)

Table des matières

1. Préambule	3
2. Remerciements	3
3. La Commission des visiteurs officiels	3
4. L'année 2014 – 2015.....	4
5. L'année 2015 – 2016.....	7
6. L'année 2016 – 2017.....	11
7. L'année 2017 – 2018.....	16
8. L'année 2018 – 2019.....	19
9. Vote du rapport 2014-2019.....	20

Mesdames et
Messieurs les député-e-s,

1. Préambule

L'article 230 de la loi portant règlement du Grand Conseil (B 1 01) dispose que la Commission des visiteurs officiels présente, dans un rapport annuel, ses activités et toute recommandation ou observation qu'elle estime justifiée.

La commission s'est toujours acquittée avec régularité de cette tâche. A l'exception d'une période où, pour des raisons diverses, les commissaires désignés rapporteurs durant cette période n'ont pas pu accomplir, ou accomplir partiellement, leur mission : une députée est décédée en cours de mandat, un député a démissionné du Grand Conseil, d'autres députés ont connu des problèmes de santé.

La commission a tenu, ne serait-ce que pour maintenir la continuité au niveau historique, à publier un bref compte-rendu des activités accomplies durant les années 2014 à 2019, sans toutefois entrer dans le détail des visites et des auditions en raison de l'écoulement du temps.

2. Remerciements

La commission exprime sa gratitude et des remerciements appuyés à toutes les personnes rencontrées ou auditionnées au cours de ses travaux, à tous les directeurs et directrices d'établissements de détention et à leurs collaborateurs.

Durant la période sous revue, les travaux de la commission ont fait l'objet d'un suivi attentif et ont été organisés par M. Jean-Luc Constant (SGGC). La commission lui adresse ses sincères remerciements pour le travail accompli et pour la transmission de très nombreuses informations indispensables à l'accomplissement de sa tâche.

La commission tient également à remercier les procès-verbalistes qui ont rédigé avec rigueur et précision les comptes-rendus de ses séances et de ses visites.

3. La Commission des visiteurs officiels

La Commission des visiteurs officiels est composée de neuf députés (art. 225, al. 1 de la loi portant règlement du Grand Conseil (LRGC, B 1 01).

Le champ de compétences de la commission est délimité par les articles 227 à 230 LRGC. Le lecteur est prié de s'y référer le cas échéant.

La principale compétence de la commission est d'examiner les conditions dans tous les lieux de privation de liberté, en vertu du droit pénal ou administratif, situés dans le canton.

Elle examine également les conditions de détention des personnes subissant leur peine dans un établissement pénitentiaire soumis au concordat sur l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures concernant les adultes et les jeunes adultes dans les cantons latins, du 10 avril 2006, à la suite d'un jugement pénal rendu par les tribunaux genevois.

La commission reçoit par ailleurs un grand nombre de correspondances de personnes privées de liberté, de leurs proches ou parfois de leurs conseils. Elle accuse systématiquement réception de ces lettres et sollicite, selon les situations, des compléments d'informations auprès des dites autorités ou procède à des auditions.

4. L'année 2014 – 2015

Pour l'année 2014–2015, soit du 14 novembre 2013 au 22 janvier 2015, la Commission des visiteurs officiels était composée de M. Renaud Gautier (président, PLR), M. Eric Stauffer (vice-président, MCG), M. Antoine Barde (PLR), M. Jean-Michel Bugnion (Ve), M. Roger Deneys (S), M. Marc Falquet (UDC), M^{me} Béatrice Hirsch (PDC), M. Carlos Medeiros (MCG) et de M. Christian Zaugg (EAG)

La commission a été assistée dans ses travaux par M. Jean-Luc Constant, secrétaire scientifique (SGGC), et par M. Hubert Demain, M. Gérard Riedi, M^{me} Manuela-Christine Herman et M. Jean-Luc Constant pour la rédaction des procès-verbaux.

La délégation genevoise à la Commission interparlementaire sur le contrôle de la détention pénale (CIP "détention pénale") était composée de M. Renaud Gautier, M. Eric Stauffer et M. Christian Zaugg. La CIP "détention pénale" s'est réunie le 25 novembre 2013 à l'Université de Fribourg et le 5 mai 2014 à l'Hôtel de Ville de Genève.

Durant l'année 2014-2015, la Commission des visiteurs officiels s'est réunie à 26 reprises en séance plénière et a en outre procédé à la visite, annoncée ou inopinée, de 14 lieux de privation de liberté :

- Prison de Champ-Dollon (à quatre reprises)
- Etablissement fermé de La Brenaz
- Etablissement fermé de Curabilis
- Etablissement de détention administrative de Frambois

- Etablissement ouvert le Vallon
- Etablissement ouvert de Montfleury
- Etablissement ouvert de Villars
- Maison d'arrêt de Riant-Parc
- Centre éducatif de détention et d'observation La Clairière
- Poste de police de l'aéroport de Cointrin, SARA
- Violons du Palais de justice
- Unité cellulaire hospitalière (UCH, HUG)
- Etablissements de Bellechasse (FR)
- Etablissements de la plaine de l'Orbe (VD)

La commission a par ailleurs procédé à l'audition de divers acteurs du domaine carcéral, à savoir l'Association pour la prévention de la torture, la Commission nationale de prévention de la torture, le département de la sécurité et de l'économie (à plusieurs reprises), l'Office cantonal de la détention, le Service de l'application des peines et mesures, la direction de Champ-Dollon, le secteur socio-éducatif de Champ-Dollon, le Ministère public et le Tribunal des mineurs.

Enfin, la commission a rencontré, en terres genevoises, la Commission vaudoise des visiteurs officiels pour un échange d'informations fructueux.

La commission s'est particulièrement préoccupée, cette année-là, du problème de la surpopulation carcérale et du fonctionnement de la prison de Champ-Dollon (plus de 800 détenus en moyenne), ainsi que de la planification pénitentiaire.

Il convient de replacer cette année 2014–2015 dans un contexte un peu plus large. Le 12 septembre 2013, une sociothérapeute du Centre de sociothérapie la Pâquerette était assassinée par un détenu lors d'une sortie accompagnée. Cette tragédie aura un impact important sur le fonctionnement du domaine pénitentiaire et aura notamment pour conséquence un certain nombre de mesures, en particulier sécuritaires et organisationnelles, prises par les autorités

Dès le début de l'année 2014 – 2015, la commission a souhaité rencontrer le conseiller d'Etat chargé du département de la sécurité et de l'économie (DSE) pour un point de situation régulier sur le domaine pénitentiaire. En ces occasions, elle a pris connaissance de la planification pénitentiaire 2012–2022. Le DSE a évoqué ses préoccupations en matière de détention des mineurs et a fait part d'une vision nouvelle du domaine de la détention des majeurs, vision qui procède à la fois d'une intention de rationalisation géographique et d'une réflexion sur l'évolution des détenus (augmentation du nombre de détenus

nécessitant une médicalisation et modification du type de détenus pris en charge sous l'angle des migrations). Dans ces perspectives, le DSE prévoit la concrétisation du projet Curabilis, né voici 45 ans, au mois d'avril 2014. Il est d'ores et déjà prévu de transférer l'établissement de sociothérapie La Pâquerette (situé au sein de la prison de Champ-Dollon) dans l'un des pavillons du futur établissement Curabilis. Sur le plan de l'exécution des peines, le Grand Conseil a voté en automne 2013 l'extension de la Brenaz. Le Grand Conseil a également voté un crédit d'étude pour la réalisation d'un futur établissement d'exécution de peines – les Dardelles. Dans la vision directrice du Conseil d'Etat, l'objectif est d'avoir à l'horizon 2017 un site pénitentiaire, avec Champ-Dollon, Curabilis, la Brenaz et les Dardelles.

La commission des visiteurs officiels s'est préoccupée tout au long de l'année des problèmes prévalant au sein de la prison de Champ-Dollon, en particulier de la question de la surpopulation carcérale persistante et en augmentation. Le travail remarquable accompli, avec respect et empathie, par le personnel et la direction de l'établissement a été souligné à de nombreuses reprises. La commission s'est en particulier étonnée, lors de ses visites dans cette prison, de l'insalubrité persistante de la cuisine de l'établissement.

La commission a pu constater que l'établissement Curabilis, bien qu'inauguré en cours d'année, a connu plusieurs "maladies de jeunesse", notamment en termes de dotation du personnel, dont elle s'est préoccupée avec attention, procédant notamment à une visite inopinée et à plusieurs auditions. La commission a également pris note de l'occupation progressive des pavillons planifiée par le département concerné.

Au terme de l'année 2014-2015, la commission a émis quatre recommandations :

Recommandation 1 Prison de Champ-Dollon

La commission fait part de sa plus vive préoccupation quant à la persistance de la surpopulation carcérale à Champ-Dollon.

Elle recommande au Conseil d'Etat de prendre toute mesure utile afin que les normes en vigueur en matière de privation de liberté soient respectées et adaptées en fonction du statut des détenus (détention avant jugement et exécution de peine).

A cet effet, elle encourage notamment le Conseil d'Etat à conclure avec les autorités concernées, fédérales ou de pays tiers, tout accord qui permette à des détenus condamnés provenant d'autres pays de purger leur peine dans leur pays d'origine.

Recommandation 2 Etablissements de détention du canton

La commission demande instamment que des travaux de rénovation soient entrepris dans différents établissements de détention genevois, notamment en ce qui concerne la cuisine de Champ-Dollon qui présente des problèmes sanitaires avérés.

La commission s'étonne par ailleurs, s'agissant de la réfection de la cuisine de Champ-Dollon, qu'un crédit ait été voté par le Grand Conseil et que les fonds destinés à cette rénovation aient été utilisés à d'autres fins. Elle invite par conséquent le Conseil d'Etat à exécuter les travaux tels que voulus par le parlement dans les meilleurs délais et à rouvrir la cuisine de la Brenaz afin d'y rétablir un atelier pour les détenus

Recommandation 3 SAPEM et PES

La commission s'inquiète de la réorganisation du Service de l'application des peines et mesures. Afin de donner suite aux nombreuses et réitérées demandes des détenus en vue de connaître leur suivi carcéral, elle invite le Conseil d'Etat :

- à veiller à une coordination efficace entre le département de la sécurité et de l'économie et le SAPEM ;
- à s'assurer qu'un plan d'exécution de la sanction (PES) soit établi et communiqué dans les meilleurs délais à chaque détenu ;
- à vérifier que les PES soit réalisés ;
- à veiller à ce que les décisions prises soient cohérentes avec la situation réelle des détenus.

Recommandation 4 Etablissement Curabilis

La commission, après plusieurs visites dans l'établissement de Curabilis, a constaté des dysfonctionnements majeurs, principalement en termes de dotation de personnel et de rigueur administrative.

Elle invite le Conseil d'Etat à doter Curabilis des moyens nécessaires pour y remédier.

La commission recommande par ailleurs au Conseil d'Etat de procéder à l'ouverture complète de l'établissement dans les meilleurs délais.

5. L'année 2015 – 2016

Pendant l'année 2015–2016, soit du 29 janvier 2015 au 25 février 2016, la composition de la commission a subi peu de modifications : M. Eric Stauffer (président, MCG), M. Christian Zaugg (vice-président, EAG), M. Antoine Barde (PLR), M. Jean-Michel Bugnion (Ve), M. Roger Deneys (S), M. Michel

Ducret (PLR), M. Marc Falquet (UDC), M^{me} Béatrice Hirsch (PDC) et M. Carlos Medeiros (MCG).

La commission a pris acte du départ de M. Renaud Gautier, dont elle salue l'engagement important en faveur de l'amélioration des conditions de privation de liberté dans les prisons genevoises.

L'organisation des travaux a été assurée avec diligence par M. Jean-Luc Constant, secrétaire scientifique (SGGC), et les procès-verbaux ont été tenus avec précision par M. Stefano Gorgone, M. Tazio Dello Buono, M^{me} Virginie Moro et M. Jean-Luc Constant.

Le canton de Genève a été représenté à la Commission interparlementaire de contrôle de la détention pénale par M. Eric Stauffer, M. Michel Ducret, M. Christian Zaugg. La CIP "détention pénale" s'est réunie le 4 mai à l'Université de Fribourg et a visité l'établissement Curabilis le 16 novembre 2015.

Durant l'année 2014-2015, la Commission des visiteurs officiels s'est réunie à 26 reprises en séance plénière et a procédé à la visite, annoncée ou inopinée, de 12 lieux de privation de liberté :

- Prison de Champ-Dollon (à trois reprises)
- Etablissement de détention administrative de Frambois
- Etablissement fermé de Curabilis
- Centre éducatif de détention et d'observation La Clairière
- Pâquerette des champs
- Unité cellulaire hospitalière (HUG)
- Etablissements de la plaine de l'Orbe (NE)
- Etablissements de Bellechasse (FR)
- Justizvollzugsanstalt Thorberg (BE)
- Etablissement pénitentiaire de St-Jean (BE)
- Foyer d'éducation de Prêles (BE)

La commission a également procédé à l'audition de divers acteurs du domaine carcéral, à savoir le département de la sécurité et de l'économie (à plusieurs reprises), le département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé, l'Office cantonal de la détention, le service de l'application des peines et des mesures, le secteur socio-éducatif de Champ-Dollon (à deux reprises), le Ministère public, le Tribunal des mineurs, le Tribunal d'application des peines et mesures, la Pâquerette des champs, l'Office cantonal de la population, le service asile et départ (OCP), l'association Auxilia Formation, les Hôpitaux

universitaires de Genève, la direction médical de Curabilis, deux communautés chrétiennes de base, Caritas Genève, le conseil de l'Aumônerie œcuménique, la Brigade de lutte contre la migration illicite (BLMI) et l'Union du personnel du corps de police (UPCP).

Pendant cette année, la commission a porté son attention sur les sorties de Champ-Dollon, plus particulièrement sur les "remises trottoir" (sorties sèches), sur les relations entre le domaine carcéral et le domaine médical, et sur la réinsertion des détenus (par le biais de la formation en détention).

La commission a été saisie d'une proposition de résolution. (R 733 *Soulageons la prison de Champ-Dollon, en sollicitant l'usage de la caserne des Vernets*). Elle a procédé à un certain nombre d'auditions sur ce sujet. Le lecteur se rapportera au rapport spécifique relatant ces travaux (R 733-A).

La commission a également traité en cours d'année le PL 11632 (*abrogeant la loi 11169 accordant une aide financière annuelle monétaire de 250 000 F et non monétaire de 30 000 F à l'Association La Pâquerette des Champs pour les années 2013 à 2016*). Là aussi, le lecteur est invité à prendre connaissance des travaux de la commission par le biais du rapport spécifique (PL 11632-A).

Durant la période sous revue, la commission a poursuivi ses points de situation avec le département de la sécurité et de l'emploi. Elle a pu constater que les tensions apparues l'an dernier au sein de la prison de Champ-Dollon s'était apaisée et que le nombre de détenus incarcérés dans cet établissement s'était stabilisé. Le processus de recrutement a permis une légère augmentation du taux d'encadrement des détenus. Le programme de travaux au sein de la cuisine de Champ-Dollon a été validé, le Grand Conseil ayant ajouté 6,5 millions au budget d'investissement 2015. Par ailleurs, la demande de la Commission des visiteurs officiels d'aménager une promenade pour les détenus placés à l'unité carcérale hospitalière (UCH) se concrétisera au printemps 2015. Quant à l'unité de sociothérapie qui devait ouvrir ses portes durant le 2^e semestre 2015 à Curabilis, le département annonce qu'elle le sera uniquement si les conditions minimales de sécurité pourront être remplies.

La commission a également pu constater au cours de ses visites et des auditions de personnes privées de liberté que de nombreux détenus ne disposaient pas d'un plan d'exécution de sanctions (PES).

Par ailleurs, la commission a procédé à la visite de la Pâquerette des champs et à l'audition, à plusieurs reprises, de sa direction, se préoccupant particulièrement, sous l'impulsion de son président, de la pérennité de cet établissement. Elle fera part au département concerné de son soutien à la structure de la Pâquerette des champs et demandera le respect du contrat de prestations liant la Pâquerette des Champs à l'Etat. Ce dernier résiliera

finaleme nt ce contrat de prestations et la Pâquerette des champs ferme ra définitivement ses portes dans le courant de l'année 2015.

S'agissant des remises-trottoir, à savoir la libération "sèche" d'un détenu, sans suivi, ni moyens financiers, la commission a été interpellée sur cette question par deux communautés chrétiennes de base. La commission a procédé à plusieurs auditions à ce sujet et a constaté que ce type de libération restait rare, mais qu'elle pouvait néanmoins survenir. Souhaitant éviter qu'un détenu libéré ne commette une nouvelle infraction à sa sortie de détention, ne serait-ce que pour prendre un transport en commun ou pour manger, la commission a cependant renoncé à légiférer sur la question, notamment en raison du faible nombre de personnes potentiellement concernées. Elle a fait part de ses observations sur la question à différents services de l'Etat compétents dans le domaine de la détention.

Durant cette année 2015-2016, la Commission des visiteurs officiels a également consacré plusieurs séances à la médecine pénitentiaire et à la sociothérapie. Ces préoccupations – en particulier l'avenir de la sociothérapie dans le canton de Genève après la fermeture de la Pâquerette des champs – trouveront leur point d'orgue dans une visite effectuée durant l'année 2016–2017 à l'établissement de Saint-Jean, dans le canton de Berne, en compagnie des conseillers d'Etat genevois en charge de la sécurité et de la santé.

Au terme de l'année 2015-2016, la commission a émis quatre recommandations

Recommandation 1 Ateliers

La Commission des visiteurs officiels regrette que de nombreux ateliers situés dans les établissements de détention du canton aient surtout un caractère occupationnel. Elle demande la mise en place, dans une plus grande proportion, d'ateliers orientés vers une formation professionnelle pouvant déboucher sur une attestation ou même sur un certificat fédéral de capacité.

Recommandation 2 Cuisine de la prison de Champ-Dollon

Force est de constater que la remise en état de la cuisine de Champ-Dollon n'a été que partiellement entreprise. La commission demande par conséquent la réfection totale de cette cuisine qui continue à ne pas présenter toutes les garanties d'hygiène suffisantes.

Recommandation 3 Mixité professionnelle des agents de détention

La Commission des visiteurs officielle juge qu'il n'est pas souhaitable de regrouper les catégories d'agents de détention par établissement. Elle appelle à une meilleure mixité professionnelle, notamment à Curabilis où les stagiaires sont en nombre trop important.

Recommandation 4 Remises-trottoir

Même s'il ne s'agit que de cas exceptionnels, la commission des visiteurs officiels recommande au département de la sécurité et de l'économie, ainsi qu'aux services concernés de prendre les mesures utiles pour qu'il n'y ait plus de remises-trottoir qui laissent au sortir de la prison des détenus sans ressources et sans prise en charge sociale.

6. L'année 2016 – 2017

Au cours de l'année 2016–2017, soit du 3 mars 2016 au 16 mars 2017, la composition de la commission est restée la même par rapport à l'année précédente : M. Christian Zaugg (président, EAG), M^{me} Anne Marie von Arx-Vernon (vice-présidente, PDC), M. Antoine Barde (PLR), M. Jean-Michel Bugnion (Ve), M. Roger Deneys (S), M. Michel Ducret (PLR), M. Marc Falquet (UDC), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Eric Stauffer (MCG)

La commission a bénéficié de l'aide et du suivi de M. Jean-Luc Constant, secrétaire scientifique (SGGC). Les procès-verbaux des séances et des visites ont été tenus avec qualité par M. Stefano Gorgone, M^{me} Tina Rodrigues et M. Jean-Luc Constant.

La délégation genevoise à la Commission interparlementaire sur le contrôle de la détention pénale était composée de M. Christian Zaugg, M. Michel Ducret et M. Jean-Marie Voumard. La CIP "détention pénale" s'est réunie le 9 mai 2016 à l'Université de Fribourg et a visité l'établissement de détention La Promenade le 21 novembre 2016 à la Chaux-de-Fonds.

Durant l'année 2016-2017, la Commission des visiteurs officiels s'est réunie à 19 reprises en séance plénière et a procédé à la visite, annoncée ou inopinée, de 19 lieux de privation de liberté :

- Prison de Champ-Dollon (à trois reprises)
- Etablissement fermé de La Brenaz (à deux reprises)
- Etablissement de détention administrative de Frambois
- Etablissement fermé de Curabilis
- Centre éducatif de détention et d'observation La Clairière
- Etablissement ouvert le Vallon
- Etablissement ouvert de Montfleury
- Etablissement ouvert de Villars
- Prison de la Tuilière (VD)
- Etablissement de détention "Aux Léchaires" (VD)
- Etablissements de Bellechasse (FR)

- Etablissement pénitentiaire de St-Jean (BE)
- Prison des Iles (VS)
- Etablissement pénitentiaire de Crêtelongue (VS)
- Centre éducatif fermé de Pramont (VS)

La commission a également procédé à l'audition de divers acteurs du domaine carcéral, à savoir le département chargé de la sécurité (à plusieurs reprises), le département chargé de la santé, l'Office cantonal de la détention (à plusieurs reprises), le Service de l'application des peines et des mesures, le Service de médecine et de psychiatrie pénitentiaires, la direction médicale de Curabilis, la Cour des comptes (sur la gestion des ressources humaines de l'Office cantonal de la détention), la Ligue suisse des droits de l'homme (section Genève), les responsables de la Law Clinic de la faculté de droit de l'Université de Genève (à propos de la publication d'un guide sur les "Droits des personnes en détention provisoire à la prison de Champ-Dollon"), le Service d'audit interne de l'Etat (sur un rapport consacré à la prison de Champ-Dollon).

Le 19 mai 2016, le professeur Panteleimon Giannakopoulos, responsable médical de Curabilis, a publié un rapport intitulé "*Rapport relatif à la situation et les perspectives des soins psychiatriques en milieu de détention à Genève*". La commission a étudié attentivement ce rapport en procédant à plusieurs auditions, à savoir l'auteur du rapport, les conseillers d'Etat chargé du département de la sécurité et du département de la santé, le Service de médecine et de psychiatrie pénitentiaires, le service de médecine psychiatrique pénitentiaire du CHUV, le Service de probation et d'insertion, un ancien président de la Commission nationale de prévention de la torture et l'Association des médecins du canton de Genève.

Selon les explications du professeur Giannakopoulos, l'idée de ce rapport est née d'une demande émanant des conseillers d'Etat en charge de la sécurité et de la santé. Ce rapport a été sollicité à un moment critique du développement de l'établissement Curabilis avec l'objectif de "pacifier" les relations entre le milieu carcéral et le milieu médical. Le rapport aborde par ailleurs les perspectives d'avenir en évoquant la question de la cohérence de la continuité des soins offerts sur le plan pénitentiaire et psychiatrique en lien avec la mutation traversée par l'établissement. Le rapport apporte par ailleurs une réponse à la question de la filiation de la structure par rapport à l'un ou l'autre de ces départements en lien avec l'évolution de la population carcérale. Il propose une collaboration entre les deux domaines, mais avec un contrôle de la structure. L'une des principales propositions contenues dans ce rapport est l'affiliation de la médecine pénitentiaire au département de la sécurité et de

l'économie (DES). Pour sa part, la Commission des visiteurs officiels estime que la "soumission" du milieu médical au milieu carcéral constitue, du point de vue européen, pour l'OMS et l'ONU, une régression. La tendance est davantage de séparer le médical du pénitentiaire et la commission nourrit quelques craintes sur les perspectives envisagées dans le canton de Genève.

La commission a fait part de ses inquiétudes quant à l'avenir de la psychiatrie pénitentiaire à l'auteur du rapport, ainsi qu'au département chargé de la sécurité et de l'économie.

La Commission des visiteurs officiels, durant cette année, s'est par ailleurs intéressée à un rapport de la Cour des comptes consacré aux ressources humaines de l'Office cantonal de la détention. Ce rapport met en lumière une différence de culture entre les établissements de détention. Les agents de détention travaillant au sein de la prison de Champ-Dollon bénéficient d'un statut particulier et la gestion des carrières professionnelles s'avère différenciées selon le lieu de travail de l'agent de détention. La Cour des comptes émet un certain nombre de recommandations. Elle propose notamment que les cantons latins s'entendent sur une formation initiale commune. Elle estime par ailleurs impératif que la direction des ressources humaines de l'Office cantonal de la détention établisse les besoins nécessaires dans le domaine de la formation. En matière de convoyage de détenus, la Cour des comptes constate que les exigences de formation continue s'avèrent peu précises. Si la formation continue est déléguée, elle doit alors être supervisée de manière efficace. Enfin, la question des relations de travail entre le personnel de détention et l'Office cantonal de la détention est abordé. Des tensions existent et un climat d'insécurité règne au sein du personnel en termes d'orientation des carrières. Il est précisé que les règles pénitentiaires européennes obligent les Etats membres du Conseil de l'Europe à accorder une attention particulière à la qualification du personnel, car cela a un impact direct sur les conditions de détention. C'est dans cette perspective-là que la Commission des visiteurs officiels, qui a toujours fait le lien entre conditions de travail du personnel de détention et conditions de détention, a souhaité porter une attention particulière à ce rapport de la Cour des comptes.

Il convient de préciser que toutes les recommandations émises par la Cour des comptes dans ce rapport ont été acceptées par le département de la sécurité.

Durant l'année sous revue, sous l'impulsion de M^{me} Anne Marie von Arx-Vernon, la commission a également porté son attention sur la détention des femmes en effectuant notamment une visite ad hoc à l'unité des femmes de la prison de Champ-Dollon

Comme indiqué dans le chapitre consacré à l'année 2015-2016, la Commission des visiteurs officiels, soucieuse de la fermeture du Centre de psychothérapie la Pâquerette et de la Pâquerette des champs, inquiète de la disparition annoncée de la psychothérapie dans le canton de Genève, a procédé à une visite très instructive de l'Établissement pénitentiaire de St-Jean (BE) en compagnie des conseillers d'Etat genevois chargé du département de la sécurité et du département de la santé.

Selon les explications de la direction, l'établissement de St-Jean est compétent en matière de traitement des troubles mentaux, des addictions, également sous forme ambulatoire, et de l'internement de cas exceptionnels. Il compte 80 places pour 102 collaborateurs et collaboratrices. Le travail s'effectue d'une manière interdisciplinaire, avec un résultat transdisciplinaire. Il y a des possibilités de réintégration évolutives et personnelles. Par ailleurs, entre l'entrée et la sortie de l'établissement, la personne placée à St-Jean passe par plusieurs phases. Une phase primaire qui consiste à savoir si la personne est apte à évoluer dans un milieu ouvert. Des critères précis permettent d'analyser les différentes situations. Autres phases, l'aptitude au travail (EAT), le poste externe (TRE), le logement extérieur avec travail au sein de l'établissement (LOE), et le logement extérieur avec travail externe (TLE). Dans cette dernière phase, le lien avec la personne s'effectue à travers la psychothérapie, la psychothérapie et l'accompagnement socioprofessionnel. La dernière étape consiste à savoir si le détenu est apte à la vie à l'extérieur. La discussion s'articule alors avec le service de probation. Il faut préciser que la psychothérapie s'adresse, à St-Jean, aux détenus sous mesures.

Sur le plan organisationnel, la particularité de l'établissement est que son directeur dirige, en plus des agents de détention, des psychothérapeutes et des psychiatres. Chaque collaborateur est responsable au même niveau qu'un autre, qu'il soit agent de sécurité ou médecin. L'important est l'interdisciplinarité entre les différents domaines, l'objectif étant la prise de décisions qui soient les plus adéquates possibles par rapport à la situation des personnes détenues. Le but est d'adapter les mesures au plus proche du détenu, étant précisé d'une part qu'il y a au minimum trois intervenants par détenu et d'autre part que la question de la proximité faisant toujours l'objet d'une discussion au sein de l'établissement.

L'établissement de St-Jean fonctionne dans une démarche institutionnelle qui demande la levée volontaire et préalable du secret médical par le détenu lui-même. L'objectif de la démarche est de prévenir la récidive des délits et les traitements mis en place sont par conséquent centrés sur ces délits et non par sur les personnes concernées. Sans cette levée préalable du secret médical, la prise en charge thérapeutique ne serait pas possible. D'éventuels médicaments

peuvent être prescrits et le sont par les psychiatres. L'établissement ne dispose d'aucun collaborateur au bénéfice d'une formation en pharmacologie. Par ailleurs, des sorties peuvent être autorisées. Elles s'effectuent avec un accompagnant, qui n'est ni un gardien, ni un policier. Il est encore précisé que la sécurité encadre l'établissement et soutient le processus des 3 piliers. La sécurité ne se situe pas au même niveau que les 3 piliers de la thérapie.

Selon la direction de St Jean, cet établissement ne peut pas être comparé à l'établissement Curabilis, les modes de prises en charge et les fonctionnements s'avérant différents. Il est également précisé que l'établissement de St-Jean est le premier établissement de privation de liberté à avoir obtenu une certification ISO dans le canton de Berne. Par ailleurs, des superviseurs externes se rendent à St-Jean une dizaine de fois par année pour encadrer chaque pilier de la psychothérapie.

Il est également précisé que l'établissement de St-Jean est le premier établissement de privation de liberté à avoir obtenu le certificat ISO dans le domaine pénitentiaire dans le canton de Berne. Les experts ISO effectuent des audits au sein de l'établissement et des superviseurs extérieurs se rendent à St-Jean une dizaine de fois par année pour encadrer chaque pilier de la psychothérapie.

Durant l'année sous revue, la commission a rencontré la Commission vaudoise des visiteurs officiels dans les nouveaux locaux du Grand Conseil du canton de Vaud. Cette rencontre a été l'occasion d'un échange de vues sur les questions relatives à la détention.

Au terme de l'année 2016-2017, la commission a émis cinq recommandations.

Recommandation 1 Détention des femmes

La Commission des visiteurs officiels fait part de sa vive inquiétude s'agissant des conditions de détention des femmes.

La commission recommande au département de la sécurité et de l'économie de prendre toutes mesures pour qu'une structure pérenne et autonome soit proposée pour l'exécution des peines des détenues, en leur assurant un accès à des ateliers de formations qualifiantes et en leur permettant, lorsque cela s'avère possible, de garder auprès d'elles leurs enfants en bas âge.

La commission appuie dans ce contexte les conclusions de la motion 2327.

Recommandation 2 Psychothérapie

La Commission des visiteurs officiels constate que la psychothérapie, lorsqu'elle s'avère réalisable, constitue une étape nécessaire au processus de réinsertion.

La commission recommande au Conseil d'Etat la prise en considération d'un accompagnement de type sociothérapeutique dans le processus d'exécution de peine et de réinsertion des détenus.

Recommandation 3 Etablissement de la Brenaz

La commission appuie la mise en place d'ateliers et de formation dans le cadre du processus de réinsertion, voire de formation qualifiante lorsqu'elle s'avère possible.

Recommandation 4 Etablissement le Vallon

La Commission des visiteurs officiels s'interroge sur la nécessité de maintenir un tel établissement de détention, avec l'infrastructure et le personnel que cela implique, pour l'accueil d'un nombre réduit de détenus. Toutefois, pour la commission, il importe de maintenir le régime de détention prévalant dans cet établissement.

Recommandation 5 Postes de police

Au même titre que les conditions de privation de liberté, la Commission des visiteurs officiels se préoccupe des conditions de travail des collaborateurs de la police dans les postes de police du canton.

La commission appelle les départements concernés à veiller à l'entretien et à la rénovation des postes de police.

S'agissant en particulier du poste de police de Plainpalais, le revêtement des murs (crépi en relief) s'avère inadapté à l'hygiène et à la sécurité. La configuration des lieux apparaît inadéquate par rapport à la sécurité du personnel et des personnes de passage.

Quant au poste de police de Cornavin, la commission a été étonnée par le manque de luminosité naturelle, mal compensé par les dispositifs d'éclairage artificiel en place.

7. L'année 2017 – 2018

Du 23 mars 2017 au 3 mai 2018, la composition de la commission a été la suivante : M^{me} Anne Marie von Arx-Vernon (présidente, PDC), M. Antoine Barde (vice-président, PLR), M. Roger Deneys (S), M. Michel Ducret (PLR), M. Marc Falquet (UDC), M. Jean-Michel Bugnion (Ve), remplacé par M^{me} Sarah Klopmann (Ve) en cours d'année, M. André Python (MCG), M. Eric Stauffer (MCG), remplacé par M. Jean-Marie Voumard (MCG) en cours d'année, M. Christian Zaugg (EAG)

La commission a bénéficié de la collaboration active de M. Jean-Luc Constant, secrétaire scientifique (SGGC). Les procès-verbaux des séances et visites ont été tenus avec efficacité et qualité par M. Stefano Gorgone.

La délégation genevoise à la Commission interparlementaire de contrôle de la détention pénale était composée de M^{me} Anne Marie von Arx-Vernon, M. Jean-Marie Voumard et M. Michel Ducret. La CIP "détention pénale" s'est réunie le 8 mai 2017 et le 23 avril 2018 à l'Université de Fribourg.

Durant l'année 2017-2018, la Commission des visiteurs officiels s'est réunie à 24 reprises en séance plénière et a procédé à la visite, annoncée ou inopinée, de 15 lieux de privation de liberté :

- Prison de Champ-Dollon
- Etablissement fermé de La Brenaz (à deux reprises)
- Etablissement fermé de Curabilis (à deux reprises)
- Etablissement de détention administrative de Frambois
- Centre éducatif de détention et d'observation La Clairière
- Etablissement de Favra
- Etablissement ouvert le Vallon
- Etablissement ouvert de Montfleury
- Etablissement ouvert de Villars
- Les violons des postes de police de Cornavin (à deux reprises), de la Servette, des Pâquis, de Plainpalais, de Lancy-Onex, de Blandonnet, de l'aéroport de Cointrin et du VHP
- Service Asile et Rapatriement de l'Aéroport de Cointrin (SARA)
- Etablissements de la plaine de l'Orbe (NE)
- Justizvollzugsanstalt Hindelbank (BE)
- Justizvollzugsanstalt Lenzburg (AG)
- Justizvollzugsanstalt Pöschwies (ZH)

Au cours de ses travaux, la commission a procédé à l'audition de plusieurs acteurs du domaine carcéral, à savoir l'office cantonal de la détention, la direction du service médical de Champ-Dollon, la Fondation des ateliers Feux-Verts et l'Union du personnel du corps de police (UPCP)

La commission a porté en cette année 2017-2018 un regard particulier sur la durée d'encellulement à Champ-Dollon, sur la suspension des repas en commun des détenus dans ce même établissement, sur la médecine pénitentiaire et le service médical de Champ-Dollon, sur les normes de sécurité et incendie prévalant à Champ-Dollon et à la Brenaz, sur la réinsertion des

détenus, à travers notamment le nouveau concept de réinsertion élaboré par l'Office cantonal de la détention.

Concernant la durée d'encellulement à Champ-Dollon, la commission a constaté qu'un grand nombre de détenus se plaignaient, par courrier ou lors d'auditions, d'une durée de 23 heures par jour passées en cellule. La commission a fait le point de la situation avec la direction de l'établissement. Celle-ci confirme cette situation et avance plusieurs explications. D'une part, le nombre de places de travail dans les ateliers se montent en l'état à 200 places. Ce qui permet à 200 détenus de sortir de cellules en journée pour se rendre dans les ateliers. D'autre part, des repas en commun étaient organisés depuis 1979 dans les parties communes des unités. Toutefois, à la suite de tensions inter-ethniques et d'émeutes survenues en 2014, la direction de l'établissement a dû prendre la décision de supprimer les repas en commun dans toutes les unités de la prison, pour la sécurité des détenus et la sécurité du personnel. Les tensions précitées n'étant pour le moment pas apaisées, la décision a été maintenue. Des réflexions ont été menées à propos d'une augmentation des temps de promenade. Il s'avère toutefois matériellement impossible d'augmenter ces temps-là compte tenu de la surpopulation carcérale persistante et de l'architecture du bâtiment.

Le département de la sécurité a organisé durant l'année sous revue des états généraux de la détention, qui ont notamment été l'occasion de la présentation d'un nouveau concept de réinsertion et de désistance. A ce propos, l'Office cantonal de la détention a fait part de son objectif de proposer aux détenus quatre filières de formation de bases visant à intégrer des évaluations de compétence. L'objectif est de faire valider à terme l'ensemble des établissements d'exécution de peine comme entreprises formatrices, à l'instar de la Brenaz pour la boulangerie. Cela permettra aux détenus de disposer d'un carnet d'acquisition de compétence. Pour les personnes détenues résidentes en Suisse, c'est l'acquisition immédiate de compétences valorisables dans le paysage économique lémanique qui sera visé. Pour les personnes non résidentes, l'Office cantonal de la détention entend réfléchir à un concept d'ateliers permettant aux détenus de valider leurs acquisitions de compétences, le but étant que les personnes renvoyées dans leur pays après la détention disposent d'un acquis de compétences. L'Office fédéral de la justice soutient fortement ce projet innovant en Suisse.

S'agissant de objets parlementaires, la Commission des visiteurs officiels a été saisie de la proposition de motion M 2327 (*pour que les détenues aient la possibilité d'exécuter leur peine dans des conditions correctes*). Elle a procédé à plusieurs auditions à ce sujet. Les travaux sont relatés dans un rapport déposé au Grand Conseil (M 2327-A). Elle a aussi examiné la proposition de motion

2391 (*Une alimentation respectueuse du développement durable en milieu carcéral*). Le lecteur est invité à se reporter au rapport rendu par la commission (M 2391-A).

Au terme de l'année 2017–2018, la commission n'a pas émis de recommandations.

8. L'année 2018 – 2019

Début d'une nouvelle législature, la composition de la commission a subi quelques modifications : M. Antoine Barde (président, PLR), M. Patrick Lussi (vice-président, UDC), M^{me} Anne Marie von Arx-Vernon (PDC), M. Pierre Eckert (Ve), M. Jean Romain (PLR), M^{me} Marion Sobanek (S), M. Alberto Velasco (S), M. Jean-Marie Voumard (MCG), M. Christian Zaugg (EAG)

Les travaux de la commission ont été suivis et organisés par M. Jean-Luc Constant, secrétaire scientifique (SGGC). Les procès-verbaux ont été fidèlement retranscrits par M. Stefano Gorgone.

La délégation genevoise à la Commission interparlementaire pour le contrôle de la détention pénale étant composée de M. Antoine Barde, M. Pierre Eckert et M. Jean-Marie Voumard. La CIP "détention pénale" s'est réunie le 22 octobre 2018 et le 6 mai 2019 à l'Université de Fribourg.

Durant l'année 2018-2019, soit du 17 mai 2018 au 9 mai 2019, la Commission des visiteurs officiels s'est réunie à 15 reprises en séance plénière et a procédé à la visite, annoncée ou inopinée, de 14 lieux de privation de liberté :

- Prison de Champ-Dollon (à deux reprises)
- Etablissement fermé de La Brenaz (à deux reprises)
- Etablissement concordataire de détention administrative de Frambois
- Centre éducatif de détention et d'observation La Clairière
- Unité cellulaire hospitalière (UCH, HUG)
- Palais de justice
- Etablissements de la plaine de l'Orbe (NE)
- Etablissements de Bellechasse (FR)
- Justizvollzugsanstalt Hindelbank (BE)

Durant l'année 2018-2019, en date du 29 octobre 2018 et du 1^{er} avril 2019, le président en charge de la commission a présenté à l'école de formation des agents de détention du canton de Genève les compétences de la commission, ainsi que le travail accompli en matière d'examen des conditions de détention.

Cette présentation a été l'occasion d'un enrichissant débat avec les agents en formation.

En cette première année de la législature, compte tenu du renouvellement dans sa composition, la commission a d'emblée procédé à plusieurs auditions formatives, afin de proposer à ses membres une base commune d'informations. C'est ainsi que la commission a rencontré l'Office cantonal de la détention, le Service de l'application des peines et mesures, le Service de médecine et de psychiatrie pénitentiaires, le Service des mesures institutionnelles, le Service de probation et d'insertion, l'Ordre des avocats, l'Association pour la prévention de la torture,

Durant l'année 2018-2019, la commission a approfondi, à travers des auditions et des visites, plusieurs thèmes, à savoir la médecine pénitentiaire, la formation des détenus et leur réinsertion, ainsi que le maintien du lien familial.

La Commission des visiteurs officiels a été saisie, cette année-là, par la Commission des travaux d'une demande de préavis concernant le *PL 12303 ouvrant un crédit d'investissement de 258 500 000 F en vue de la réalisation et de l'équipement d'un établissement fermé d'exécution de sanctions pénales de 450 places "Les Dardelles" sur le site pénitentiaire rive gauche*. Elle y consacrera un grand nombre de séances et procédera à plus d'une dizaine d'auditions. A la majorité, la commission préavisera favorablement le projet de loi précité. Le lecteur est invité à se reporter au rapport PL 12303-A pour le préavis.

Au terme de l'année 2018–2019, la commission n'a pas émis de recommandations.

9. Vote du rapport 2014-2019

Le présent rapport a été discuté et commenté par les membres de la commission. Il a été soumis à leur approbation lors de la séance du 10 juin 2021. La commission l'a adopté à l'unanimité.

La Commission des visiteurs officiels vous invite, Mesdames et Messieurs les député-e-s, à réserver un bon accueil à ce bref rapport et à en prendre acte.